

une petite à la maison d'arriver, sont en promenade dans la cour. Refusent de réintégrer leurs cellules. Comme ils l'avaient fait la veille, ils manifestent bruyamment. Sous leur pression, les gardiens quittent les lieux de défilion.

10 h 40. — La fièvre monte dans l'établissement pénitentiaire. Les vingt-sept mineurs prennent tout ce qui leur tombe sous la main et s'attaquent à la porte donnant accès à la prison. Une fois dans la place, ils se mettent en devoir de libérer leurs cent sept camarades. Dans le même temps, tout en ouvrant ou en forçant des portes, ils cassent tout ce qui leur tombe sous la main. Dans la rue, leurs hurlements attirent les badauds.

Il heures. — L'alerte générale est donnée. Très vite, quelques gardiens sont sur place. Ils sont bientôt rejoints par des C.R.S. et

l'ordre sont une quarantaine d'arriver.

11 h 10. — Tandis qu'un fracas de vitres brisées et de coups sourds se fait entendre sans discontinuer, de la fumée jaillit sous un toit. On saura plus tard que quelques détenus ont tenté de mettre le feu à la maison d'arrêt à l'aide d'une colle spéciale qu'ils utilisent pour fabriquer des casquettes en papier. Par chance, d'autres prisonniers ont rapidement circonscrit le sinistre. M. Thomas, procureur de la République, est sur place avec Mlle Claude, juge de l'application des peines, et M. Champagne, commissaire de police, chargé des premières mesures d'ordre. Ils sont rejoints par M. Brunon, préfet ; M. Bouton, commissaire central de Saint-Quentin par Interim ; M. Hénoque, secrétaire en chef de la sous-préfecture ; M. Péry, lieutenant des sapeurs-pompiers.

11 h 15. — Un dispositif de sécurité est mis en place autour de la prison : voitures de police et de gendarmerie, grande échelle de pompiers et canions contre l'incendie. Les premiers prisonniers font leur apparition sur les toits, haranguant la foule et plus spécialement les journalistes reconnaissables à leurs appareils photographiques.

11 h 20. — Deux des mutins, Odot et Lelion, à cheval sur le mur d'enceinte, enlèvent des pourparlers avec M. Thomas. Ils veulent qu'une suite favorable soit donnée à leurs revendications : cellules plus propres, w.-c., individus, une justice plus rapide, des « parloirs » plus longs avec leurs visiteurs, surtout si ceux-ci viennent de loin ; du travail mieux rémunéré ; un achèvement plus rapide de leur courriel ; des visites médicales plus nombreuses ; un coiffeur compétent, etc.

M. le procureur de la République tente de leur faire entendre raison en leur expliquant que leur sort s'améliorera certainement à la suite du conseil des ministres qui se tient précisément à la même heure. En pure perte.

Les révoltés réclament les représentants de la presse auxquels ils répètent l'ensemble de leurs revendications.

12 h 20. — Odot et Lelong avivent les autorités : « Nous reviendrons calmes et nous réintégrerons nos cellules lorsque nous aurons en mains une lettre de M. le préfet déclarant que nous ne subirons aucun transfert. » Lelong ajoute : « Vous avez ma parole, j'espère que les autres m'écouteront. »

Mlle Claude, juge de l'application des peines : « Comment voulez-vous qu'on ne vous transfère pas si vous avez tout cassé à l'intérieur ? »

12 h 25. — On apprend que dix-huit hommes du quartier C, c'est-à-dire exerçant divers travaux à l'intérieur de la maison d'arrêt, tels que le secrétariat, l'entretien, la bibliothèque, la comptabilité se sont barricadés dans la cuisine avec le chef de celle-ci. Ils purgent de petites peines et ne veulent pas être mêlés à cette révolte. Ils réclament également de l'aide car certains autres prisonniers veulent les déloger.

12 h 30. — M. le préfet fait prévenir les forces de police présentes d'avoir à se munir de munitions et de munitions.

12 h 50. — A nouveau, les porte-paroles demandent à M. le préfet de faire aboutir leurs revendications. Le représentant du gouvernement rétorque qu'il ne



L'heure « H » est proche : le commandant Blanchard explique au Préfet comment la Maison d'Arrêt sera investie par ses hommes. (Photo « L'Aisne Nouvelle »)

prendra aucun engagement. Pendant un long moment, les détenus se déchangent à nouveau sur tout ce qui leur tombe sous la main. Les hurlements fusent. L'un des prisonniers crie : « Envoyez-nous un médecin, nous avons des blessés. »

Dans la foule, massée aux environs et retenue par des barrières de sécurité, on entend des sifflements.

13 h 10. — Lelong annonce qu'une bonne vingtaine de cellules ont été mises à sac.

13 h 30. — Les hommes enfermés dans la cuisine demandent qu'on refouille leurs assaillants.



Ceux qui s'étaient barricadés dans la cuisine sortent un à un, suivis des gardiens. Ce sont les « non-violents ». (Ph. « A.N. »)

Ils craignent le pire car ils savent que les autres veulent se venger.

13 h 35. — Mlle Claude demande qu'on place les assiégés en garde à vue afin qu'ils ne soient plus soumis à la vindicte de leurs camarades ; M. le Préfet donne son accord.

13 h 45. — Ces détenus sont mis hors de danger ; du haut du toit de la prison, des détenus harquent les C.R.S. qui montent la garde au pied des locaux pénitentiaires : « Attention aux tules ! »

13 h 50. — Le commandant Blanchard, du groupement de gendarmerie de l'Aisne à Laon, arrive et signale au préfet que soixante gendarmes de Laon et Ver vins sont en route pour St-Quentin.

13 h 55. — Dans la rue, une femme portant une charmante petite fille, pleure : « Pourquoi que mon mari ne soit pas sorti de sa cellule ; il a déjà été entraîné alors que j'étais à l'hôpital et a fait un mauvais coup ; faites qu'il ne recommence pas. »

Un policier la tranquillise. 13 h 59. — Le préfet donne l'ordre de faire approcher les ambulances. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que celles-ci klaxonnent. Manifestement, il recherche un effet psychologique.

14 heures. — Les gardiens de la prison signalent aux autorités que lorsque tout sera rentré dans l'ordre, ils ne s'occuperont que des détenus qui ne se sont pas révoltés. Ils précisent : « Nous n'avons rien contre les détenus mais nous voulons, nous aussi, que nos revendications aboutissent. »

14 h 03. — Les ambulances arrivent. Un certain flottement se fait jour chez les hommes juchés sur les toits, qui n'ont pas été sans remarquer la venue du commandant Blanchard et le mini-conseil de guerre tenu par les autorités civiles et militaires.

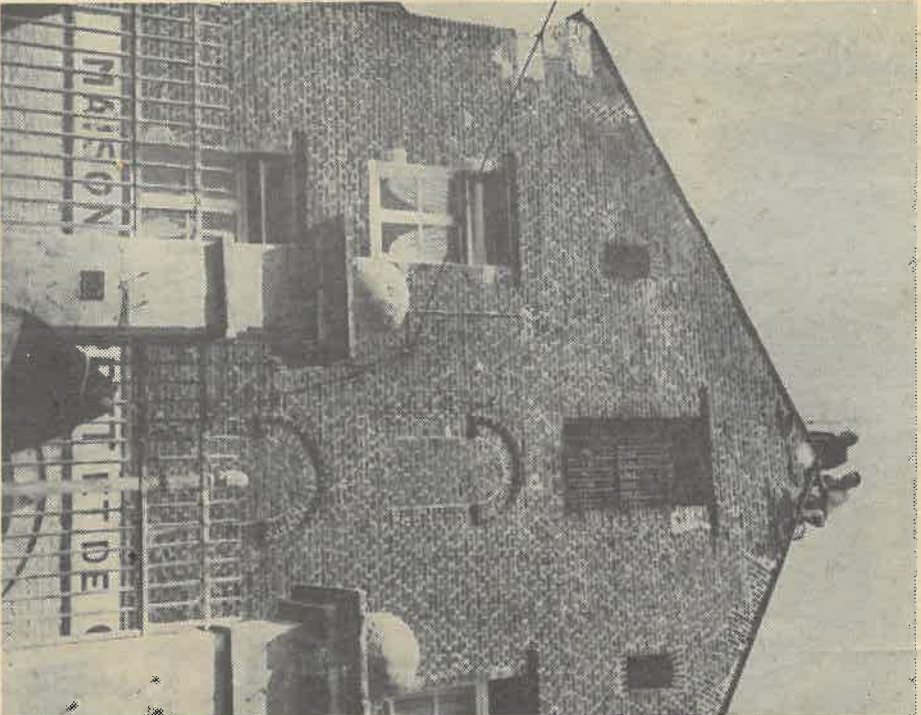
14 h 25. — Nouvel ultimatum des insurgés : « Si vous évitez le maximum de transferts et si vous nous promettez que nous ne serons pas matraqués, nous réintégrerons nos cellules. »

Réponse de M. le Préfet : « On leur fera les trois sommations réglementaires en leur demandant de réintégrer leurs cellules ; s'ils rentrent, ils n'ont rien à craindre ; mais nous verrons ce qu'ils feront ; pour le moment, nous attendons les renforts ».

Un semblant de calme est revenu ; toujours, la foule regarde les hommes qui les dominent

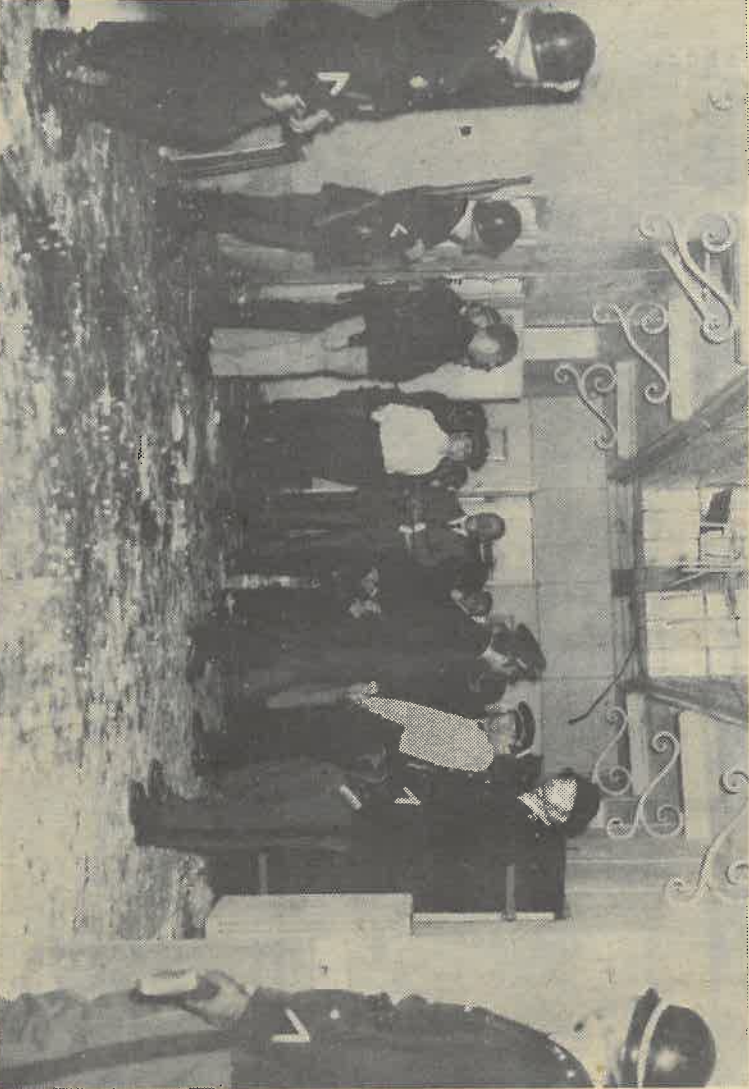


Juchés sur le toit, au dessus de l'entée principale de la prison, quelques détenus harquent les C.R.S. (Ph. « A.N. »)



Juchés sur le toit, au dessus de l'entée principale de la prison, quelques détenus harquent les C.R.S. (Ph. « A.N. »)

Les forces de police interviennent. Sur les toits, les derniers détenus sont déjà beaucoup moins vindicatifs. (Photo « L'Aisne Nouvelle »)



Le calme est revenu. La plupart des prisonniers ont regagné leurs cellules, gardées par des gendarmes. (Photo « L'Aisne Nouvelle »)

15 h 30. — Une voiture de police, munie d'un haut-parleur, fait le tour de la prison, lançant les trois sommations annoncées par le préfet : « Rentrez dans vos quartiers, les forces de police vont pénétrer à l'intérieur de la prison ».

15 h 32. — Plusieurs grandes échelles sont installées, les gendarmes, bombes lacrymogènes au ceinturon et armés de leurs fusils, entrent dans la maison d'arrêt.

Aucune évasion n'est envisagée. Par contre, les gendarmes découvrent un homme, seul

sous les combles, vingt-sept mineurs ; peut-être ceux avaient décliné l'action, après, ils se rendent et mis en géologie à leur tour.

Reportage de
Jean CAMBRELLI
et Alain COLLET

16 h. — Les journalistes autorisés à pénétrer dans la prison. Les dégâts sont importants mais nous constatons que nous aurons pu être tentés le croire. Bien sûr, tous les reaux sont brisés, des incendies sont intervenus, des mises à sac et son armoire de ses produits, des mineurs sont évanouies, l'installation trique sacquée, mais cela ; pu être pire si, par exemple, prisonnier consent de sa responsabilité envers la société vait eu l'heureuse idée de l'arrivée du gaz.

16 h 10. — Des problèmes posent pour la surveillance des prisonniers au cours de la soirée. En effet, les gendarmes acceptent maintenant d'aider la garde dans les murs et de porte (entendez entre les et d'enceinte et à l'entée) se relèvent à toute autre ; Ils entrent d'ailleurs aussi contact avec leurs syndicats. A noter que cette nuit avait été mise sur le compte quatre jeunes gens tués par la police de la prison de L'Artois-Lille une mutinerie beaucoup plus importante que celle de la prison de St-Quentin. A 10 h nous écrivons ces lignes et nous sommes convaincus qu'il n'en soit rien.

LE CON
LE PRO

A la suite du conseil d'Etat, au cours de la réunion, fait connaître en ces termes la détermination de régler le problème pénitentiaire dans le cadre « J'ai tenu à nommer un secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire et à la condition pénitentiaire ».

Quoi qu'il en soit, on ne dit que des mesures importantes ont été prises, ce qui rend l'attente du gouvernement de prendre aucune initiative de pression des événements.

Parmi les décisions du conseil des ministres citons : — le non-alignement des services du personnel pénitentiaire ceux de la police nationale ;

L'ARMÉE D

L'Armée de l'Air ouvre des recrutements destinés à pourvoir les postes de spécialistes sous-officiers.

BRANCHE ELECTRONIQUE

Equipement électronique ; I

Reseau herrien.

a) Admission directe sur titulaires du baccalauréat C, D, F3, F5, F10 ou titre admis en licence par l'éducation nationale.

b) Admission sur concours à didats détenant au minimum un baccalauréat de première et de même série que ci-dessus, p

Dates des épreuves, les 25 et 26 novembre 1974.

BRANCHE MECANIQUE AVI

Ceinture avion - Hydraulique

a) Admission directe sur titulaires du baccalauréat des C, D, E, F1, F2, F3, F5, F10 ou baccalauréat équivalent.

b) Admission sur concours à didats détenant au minimum un baccalauréat de première et de même série que ci-dessus, p

Dates des épreuves, les 25 et 26 novembre 1974.

Depôt et constitution des dossiers jusqu'au :

(Candidats sur titre) 3 août

les candidats désirant entrer en

le 9 septembre ; 17 août pour

didats désirant entrer en 6

23 septembre ; 19 octobre p

candidats désirant entrer en

25 novembre.

(Candidats sur concours), 2

Les candidats entreront en

26 novembre.

Aux élèves de classes de

nés entre le 1er novembre 19

1er novembre 1960 :

— Pour l'admission en

amité de l'Ecole d'enseignement

technique de l'Armée de l'Air (1)

Ecrite d'urgence à : Ant

Documentation Air 70/322, 19,

nest-Cauvin, Amiens 80000. Tél

(22) 91-72-36.